

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

Objet : Validation de la poursuite de l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry

Délibération N° 2022-09-019

L'an deux mille vingt-deux le vingt-et-un septembre, le Comité du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Pouligny-Notre-Dame, sous la présidence de M. François DAUGERON, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 7 septembre 2022

Les membres formant la majorité du Comité étaient présents : 65 membres sur 112

Secrétaire de séance : **Mme Stéphanie GLEN** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Vu la délibération du Comité syndical du 24 novembre 2021 approuvant le lancement de l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry ;

Vu la délibération du Comité syndical du 23 février 2022 approuvant les orientations budgétaires du Pays de La Châtre en Berry pour l'année 2022, et notamment le financement du poste de chef de projet PNR Sud Berry ;

Le Président précise que l'étude de faisabilité du PNR Sud Berry est suspendue temporairement par la Région Centre-Val de Loire dans l'attente de la levée des 2 points suivants :

- D'une part, la validation par les 2 Pays du périmètre d'étude du PNR Sud Berry à 105 communes ;
- Et d'autre part, la confirmation de la date de recrutement du chef de projet PNR Sud Berry, dont les missions sont les suivantes :
 - Création du syndicat de préfiguration (40%)
 - Rédaction de la charte du PNR (30%)
 - Mise en œuvre des actions de préfiguration (20%)
 - Action de communication sur le projet PNR Sud Berry (10%)

Dès réception de l'accord des 2 Pays, le Président de la Région sollicitera l'avis des services de la Préfecture de Région sur ce nouveau périmètre d'étude, de façon à sécuriser la poursuite du projet de création du PNR Sud Berry. Un nouveau calendrier de travail sera proposé alors par la Région pour achever l'étude de faisabilité.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le périmètre d'étude du PNR Sud Berry, centré sur les unités paysagères de la Marche et du Boischaud Sud, élargi à 105 communes, dont **55 communes dans l'Indre** (51 communes du Pays de La Châtre en Berry + 4 communes du Pays Val de Creuse-Val d'Anglin : Pommiers, Gargillesse, Cuzion et Eguzon) ;
- **CONFIRME** la décision prise lors du vote du budget 2022 d'inscrire les crédits nécessaires au financement d'un poste de Chef de projet PNR Sud Berry mutualisé par les 2 Pays (Berry Saint Amandois et La Châtre en Berry) et financé à 80% par la Région Centre-Val de Loire ;
- **MANDATE** le Président du Pays de La Châtre en Berry, les 3 Vice-Présidents et les 2 élus référents pour engager dès à présent tous les échanges qu'ils jugeront nécessaires avec les élus du Conseil Régional Centre-Val de Loire et du Pays Berry Saint Amandois et les services de l'Etat en vue d'aboutir à une reprise de l'étude de faisabilité dans les meilleurs délais ;

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,



La secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

036-253602650-20220921-2022-09-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2022